# Forfaits / Plafonds 2027

Prise en charge des Études promotionnelles et formations qualifiantes

## Pour les établissements entre 500 et 1 000 agents (en ETP)

⇒ **Application d'un forfait/plafond** pour les diplômes suivants :

| Formations | Forfaits / Plafonds |
|---|---|
| Diplôme d'Etat d'aide soignant | 38 486 € |
| Diplôme d'Etat d'infirmier | 125 076 € |
| Diplôme de cadre de santé | 49 635 € |
| Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée | 41 520 € |
| Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc operatoire | 85 361 € |
| Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste | 108 144 € |
| Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale | 26 753 € |

⇒ **Pour les autres formations qualifiantes**, un taux de prise en charge de **90 %** sera appliqué au coût réel du dossier

A NOTER

Ces forfaits plafonds sont des **sommes maximales** qui seront accordées aux établissements. Cela permet donc à chaque établissement d'envisager un cofinancement plus important sur certains dossiers.

Vos conseillers en gestion de fonds restent à votre disposition pour analyser, à vos côtés, à chaque campagne EP, la meilleure des stratégies.